



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

COMPTE-RENDU

Le procès-verbal de la réunion en date du 16 mars 2016 soumis à l'approbation des élus est adopté à l'unanimité.

FINANCES - Le Conseil Municipal vote des virements de crédits (2 000 €) tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement afin de réaliser des travaux de mise aux normes électriques de l'atelier municipal. Il accorde une subvention aux associations locales et organismes divers pour un montant total de 3 225 € au titre de l'année 2016 à savoir : Ensemble & Solidaires UNRPA de Nargis, 750 € ; Anciens Combattants/CATM de Nargis, 600 € ; Comité des Fêtes & de Loisirs de Nargis, 1 000 € ; « Jour de Fête », 500 € ; Les Papillons Blancs/ADAPEI 45, 130 € ; la Ligue contre le cancer, 50 € ; Donneurs de Voix, 35€ ; l'AFSEP, 30 € ; Le Souvenir Français, 30 € ; Téléthon, 110 €). Il présente une demande de subvention auprès du Département du Loiret concernant le programme de travaux de voirie 2016 et ce, au titre du nouveau Fonds d'Aide à la Voirie Communale (FAVC) et des fonds d'Etat provenant du produit des amendes de police et de la redevance des mines, il adopte le projet et le plan de financement correspondant, charge le Maire des formalités et sollicite l'autorisation de préfinancement.

SERVICE DES EAUX - Le Conseil Municipal vote des admissions en non-valeur au titre d'exercices antérieurs en section d'exploitation pour un montant de 1 353, 02 € (impayés de factures d'eau) et de 5, 34 € (centimes).

INTERCOMMUNALITE - Le Conseil Municipal approuve la modification des articles 1, 2, 6 et 8 des statuts du Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire de Ferrières. En raison de l'arrêté préfectoral portant transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » à la CC4V à compter du 14 avril 2016, le Conseil Municipal approuve le projet de convention à intervenir avec cet organisme intercommunautaire concernant les modalités de la procédure de modification simplifiée du PLU de Nargis et il autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

DIVERS - Dans le cadre d'une demande de subvention présentée par le syndicat de la Prairie (S.P.E.P.P.) auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le forage n° 3, le Conseil Municipal s'engage à la poursuite du respect des obligations légales en matière d'utilisation des pesticides sur le territoire communal. Il autorise après correction et en régularisation, le Maire à signer la convention de servitudes relative à l'enfouissement des lignes (pose d'un poste PRCS à « Brisebarre ») sur la parcelle ZI n° 248 (et non ZH n° 248) intervenue avec ERDF et autorise la Première Adjointe à signer l'acte notarié à intervenir. En raison des travaux de la véloroute actuellement en cours à Nargis et réalisés par le Conseil départemental, le Conseil autorise le Maire ou son représentant à signer d'une part, l'avenant n° 2 à la convention relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien d'une véloroute le long des canaux du Loing et de Briare dans le Loiret à intervenir avec le Conseil départemental du Loiret (réalisation par le Département d'un ponceau avec garde-corps sur la « fausse rivière qui relie le chemin de halage sur lequel passe la véloroute à l'aire de jeu communale) ; d'autre

part, il l'autorise à signer une convention avec le Département définissant les modalités d'occupation et d'entretien relative à la réalisation par le Département de travaux de reconstruction d'un mur de soutènement le long d'un chemin communal à Nargis au hameau du « Pont-de-Dordives ».

Enfin, le Conseil Municipal évoque différents points de gestion courante parmi lesquels, l'attribution à la Commune de différents mobiliers de l'ancien collège de Ferrières et les préparatifs du comice agricole et de la Fête du Village qui aura lieu les 11 et 12 juin prochains.

La séance est levée à 22 h 10.

NARGIS, le 27 mai 2016